INFO PROUILLY

Novembre 2020

Cette année, la commémoration de la Victoire et de la Paix s'est déroulée dans un contexte particulier.

La cérémonie n'ayant pas été ouverte au public, seuls quelques élus, accompagnés des représentants des pompiers et du porte-drapeau des Anciens Combattants de PROUILLY ont rendu hommage à tous les « Morts pour la France ».

COMMISSIONS COMMUNALES

✓ *FINANCES*

Le changement temporaire de circulation décidé par le nouveau conseil municipal a engendré des frais de signalisation d'un montant de 5160 € TTC.

Le conseil municipal a décidé de vendre à la Coopérative « La Champenoise », la parcelle D 2426 de 38 m² sur laquelle était situé l'ancien transformateur, au prix de 1 500 €, tous les frais étant à la charge de l'acheteur.
Un avis favorable a été donné pour réaliser un échange de voirie entre la Communauté Urbaine du Grand Reims et la Coopérative « La Champenoise » afin d'aligner la rue des Jardins et d'améliorer l'accessibilité future derrière la Coopérative.

✓ *BÂTIMENTS*

Le conseil municipal a décidé de rénover et d'isoler une partie de l'intérieur des bâtiments communaux (salle des archives, salle des associations, grenier, l'accès à l'appartement) et une partie de la toiture.

Lors de la vérification du terrain de jeu et de ses équipements, de nombreuses anomalies ont été décelées et leur levée nécessite d'importants travaux. Le terrain de jeu reste donc fermé jusqu'à nouvel ordre.

✓ CÉRÉMONIE

Comme chaque année, des sapins de Noël vont être installés dans le village. Afin de dynamiser la commune, la commission « Fêtes et cérémonies » avait décidé d'organiser un concours.

Or, avec le contexte actuel, il nous est impossible de vous proposer cette activité.
Un groupe de bénévoles confectionnait tous les ans les décors. Une fois de plus, le rassemblement de ces personnes n'est pas autorisé cette année.
De ce fait, moins de sapins seront mis en place mais ils seront installés et décorés par les membres de la commission.

Les sapins seront concentrés aux entrées et à certains endroits du village.

Les principales enseignes étant fermées, nous lançons un appel aux habitants du village pour récupérer des matériaux qui serviront de base aux décors réalisés.

Nous sommes à la recherche de :

- Cintres blancs en plastique ;
- Cintres en métal ;
- Pommes de pin ;
- Bouchons de vin ou de champagne ;
- Gros et petits cartons ;
- Articles de Noël rouge et/ou or.

Si vous avez des objets à nous fournir, merci de les déposer à la mairie, au 5 rue Haute du Petit Moulin chez Mme Audrey POTAUFEUX et au 25 rue Basse de Pévy chez Mme Justine CHINCHILLA-MARCY avant le 28 novembre 2020. Nous vous remercions par avance.

Les membres de la commission « Fêtes et cérémonies »

✓ CCAS

En raison de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement le repas des Anciens n'aura pas lieu cette année.

Des colis de Noël seront distribués à tous les habitants de plus de 70 ans.

✓ RESSOURCES HUMAINES

La commune recherche un agent technique pour l'entretien des locaux communaux à compter du 1er janvier 2021.
Le temps de travail est de 10 heures par semaine avec la possibilité d'effectuer des heures complémentaires, à la demande de l'autorité territoriale.

Profil recherché :

Connaissance des techniques d'entretien des locaux et d'utilisation des matériels et produits d'entretien ;
Connaissance des règles d'hygiène spécifiques aux locaux nettoyés ;
Capacité à travailler en autonomie ;
Rigueur, organisation, assiduité et ponctualité ;
Aptitude à la polyvalence et discrétion professionnelle.

✓ POMPIERS

Les pompiers de Trigny-Prouilly-Ventelay ont préparé les calendriers mais ne peuvent les distribuer pour le moment étant donné le contexte sanitaire.

Leur tournée dans le village est donc reportée.

✓ *VOIRIE*

Réfection du Chemin des Monts la Ville

La canalisation d'eau potable a été changée. Si la situation le permet, l'enfouissement du réseau électrique et téléphonique, de l'éclairage public seront réalisés courant novembre et la voirie au printemps prochain.

Résultats du sondage

Pour rappel, la commune avait envoyé un sondage à tous les habitants du village concernant le changement de circulation pendant la période des vendanges fin de recueillir leur avis.

65 personnes ont répondu au sondage.

Les résultats sont les suivants :

65 % des personnes sont favorables au sens unique dans le village et 52 % définitivement.
Le sens unique rend la circulation plus facile, moins dangereuse et moins bruyante. Il facilite le passage des véhicules larges (camion, tracteurs).

35% préfèrent le sens proposé et 40% le sens inverse.
Le sens inverse semble plus logique et ne coupe pas la route aux conducteurs qui viennent de la rue Haute de Pévy. De plus, cela serait plus pratique pour aller de l'église au cimetière et pour rentrer dans leur propriété.

92% sont favorables à une zone 30 dans tout le village.
De nombreuses personnes demandent d'aménager toutes les entrées de village pour faire ralentir les véhicules.
Des radars ou des contrôles de gendarmerie ont été demandés.

65% sont favorables à une réglementation du stationnement afin de faciliter la circulation des piétons.
Il a été demandé de matérialiser les places de stationnement par un marquage au sol et d'empêcher les stationnements dans les endroits dangereux.

Au vu des résultats, les élus souhaiteraient retenter l'expérience l'année prochaine, au moment des vendanges. Cependant, le sens unique instauré cette année serait cette fois-ci dans l'autre sens.

Conformément à l'arrêté n° 61/2018, en date du 22 octobre 2018, en raison des passages étroits de la RD 575 en traverse de commune, gênant la circulation d'engins de déneigement, le stationnement est interdit à compter du 1er novembre 2020 jusqu'au 31 mars 2021 :

- **Rue Haute de Pévy, du n° 22 au n° 16 ;**
- **Rue Haute de Pévy, du n° 19 au n° 11 ;**
- **Grande Rue, du n° 6 au n° 10 ;**
- **Grande Rue, du n° 1 au n° 11.**

✓ *CIMETIÈRE*

La commission « Cimetière » travaille actuellement sur la restructuration du cimetière. Il a été constaté que des tombes sont endommagées et semblent abandonnées.
Pour la plupart de ces tombes il n'existe aucun acte de concession en mairie et il est difficile de retrouver les propriétaires et les ayants droits.
Depuis la Toussaint, des affichettes ont été apposées sur celles-ci dans l'espoir que les concessionnaires se fassent connaître en mairie.
Nous faisons appel à la mémoire de chacun afin de nous aider à retrouver les familles avant que la mairie ne soit dans l'obligation de reprendre ces concessions.
Merci à tous.

Les membres de la commission « Cimetière »

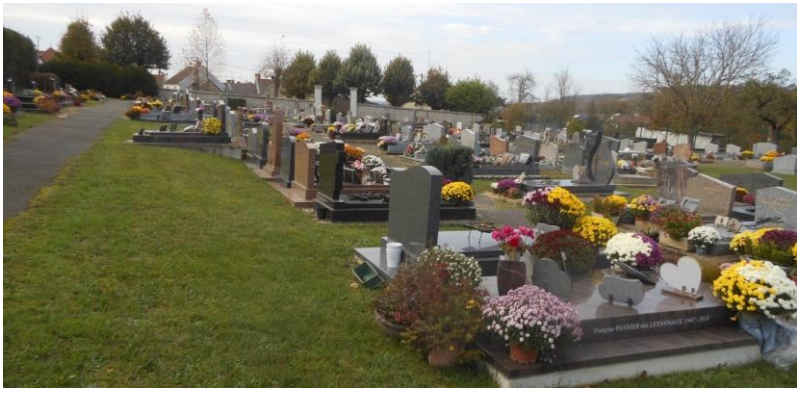

MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

Vous avez entre 16 et 25 ans ?
Soyez en règle au regard du service national !

Tous les jeunes Français doivent effectuer la Journée défense et citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours serait refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder !

Calendrier de vos démarches	
Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois (*)	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile ou sur Internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans ½ (*)	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur www.majdc.fr, afin de faciliter votre
A 17 ans (*)	Vous êtes convoqué à la Journée défense et citoyenneté.
Entre 17 et 25 ans	Présentez le certificat de participation à la JDC lors de votre inscription aux examens (CAP, BEP, baccalauréat), concours (grandes écoles, fonction publique) et permis de conduire.

(*) Si vous n'avez pas respecté ce calendrier, vous pouvez effectuer ces démarches jusqu'à votre 25ème anniversaire.

QUEL CERTIFICAT PRODUIRE POUR LES EXAMENS ET CONCOURS ?

Pour les moins de 18 ans

L'attestation de recensement

Pour les 18-25 ans

Le certificat individuel de participation à la JDC

ou l'attestation individuelle d'exemption médicale

QUELLES MODALITES SONT MISES EN PLACE PENDANT LA CRISE SANITAIRE ?

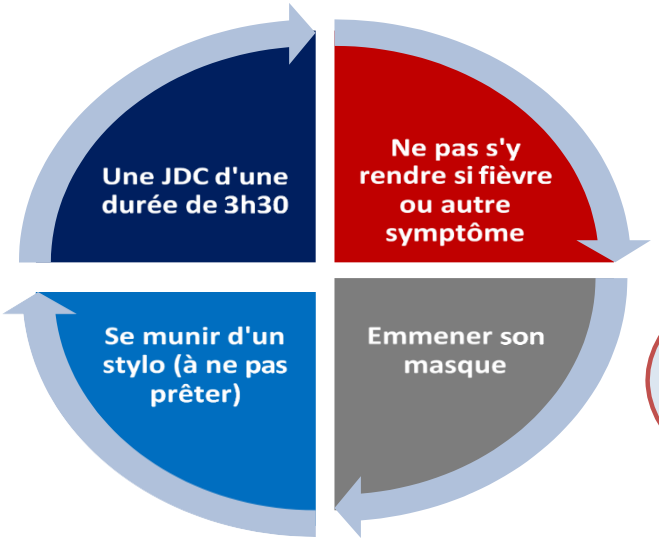

L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

ma JDC .fr

Pourquoi créer votre compte sur majdc.fr ?

- ✓ Pour changer la date et le lieu de votre JDC ;
- ✓ Pour recevoir une convocation dématérialisée ;
- ✓ Pour géo-localiser le site JDC ;
- ✓ Pour retrouver votre attestation de participation.

ESNNE octobre 2020

Le secrétariat de mairie sera fermé du 19 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclus.

En cas d'extrême urgence, vous pouvez contacter :
Le Maire, Madame Catherine MALAISÉ : 06 31 26 13 35
Le 1er adjoint, Monsieur Claude LÉVÊQUE : 06 25 09 02 36
La 2ème adjointe, Madame Jocelyne LARUE : 06 12 11 83 09
La 3ème adjointe, Madame Chantal WAGNER : 03 26 48 54 84
La 4ème adjointe, Madame Brigitte GODART : 03 26 61 51 44

Bulletin municipal de PROUILLY

Publication : Novembre 2020

Rédaction : Catherine Malaisé, Claude Lévêque, Patrick Mathieu, Jocelyne Larue, Audrey Potaufeux

Conception : Claude Lévêque

Impression : Commune de Prouilly